



# POLITIQUE DE RECHERCHE 2017/2021

UFR  
Staps

Sciences & techniques  
des activités physiques  
et sportives

[www.univ-nantes.fr/staps](http://www.univ-nantes.fr/staps)



U

UNIVERSITÉ DE NANTES



UNIVERSITÉ DE NANTES



# Politique de recherche

## UFR STAPS

## Université de Nantes

### 2017 – 2021

UFR STAPS, Université de Nantes, 25 bis Boulevard Guy Mollet BP 72206 44322 Nantes Cedex 3  
Tél. : 02 51 83 72 00

<http://www.staps.univ-nantes.fr/>

# Politique de recherche de l'UFR STAPS 2017-2021

## Préambule

La redéfinition ou l'actualisation de la politique scientifique de l'UFR STAPS, d'une façon concertée avec les trois laboratoires associés à celle-ci dans la période 2011-2016, et avec le Conseil scientifique de la composante, était l'un des objectifs du Programme d'actions de l'UFR STAPS (2015-2020) sur le volet « recherche ».

Le texte précédent de politique de recherche de l'UFR STAPS (2011-2016) avait été élaboré à la suite de la consultation, par le Conseil scientifique de la composante, du directeur de l'UFR STAPS, et des directeurs (ou de représentants) des trois laboratoires associés à cette politique : le laboratoire « Motricité, Interactions, Performance » (MIP, EA 4434), le « Centre nantais de sociologie » (CENS, EA 3260), et le « Centre de droit maritime et océanique » (CDMO, EA 1165). Ce texte présentait trois orientations thématiques. Les deux premières reprenaient les axes de recherche du laboratoire MIP : « Fonction neuromusculaire : de la commande au mouvement » et « Dynamique psychologique de l'activité : de l'individu au collectif » (regroupées sous le thème : « Analyse et optimisation de la performance »). La troisième orientation thématique résultait d'une articulation entre des thèmes de recherche en sociologie et en droit concernant les activités physiques et le sport conduites au CENS et au CDMO, intitulée « Transformations, normes et régulations : des pratiques sportives, des institutions, de l'action publique ». Pour chaque orientation thématique, étaient définis des objectifs scientifiques, leurs liens avec la formation, et leurs liens avec les attentes sociétales.

Ce texte a eu un rôle structurant pour le développement des activités de recherche à l'UFR STAPS, en orientant sa politique des emplois et d'allocation de moyens visant à soutenir la recherche dans la composante. Son contenu scientifique résultait cependant essentiellement de la juxtaposition des orientations scientifiques des laboratoires, et n'a eu, en tant que tel, aucun effet sur l'évolution des travaux de recherche eux-mêmes (cf. en particulier le bilan d'une absence d'interactions entre les enseignants-chercheurs appartenant d'une part au CENS et d'autre part au CDMO, bien que regroupés sous une même orientation thématique).

La direction de l'UFR STAPS a choisi, dans le cadre de la réécriture de ce texte de Politique de recherche, de ne pas spécifier d'orientations scientifiques et thématiques particulières (reconnaissant ainsi l'autonomie des laboratoires dans la définition de telles orientations), mais de centrer ce texte sur les trois objectifs généraux du projet « L'UFR STAPS de Nantes à l'horizon 2020 » (2015-2020) sur son volet Recherche, et sur la façon dont les laboratoires partenaires étaient susceptibles de participer à l'atteinte de ces objectifs propres à la composante.

La démarche qui a abouti à la rédaction de ce texte a été conduite conjointement par le Directeur adjoint (DA) de l'UFR STAPS chargé de la recherche et du lien formation-recherche, et par le Conseil scientifique de la composante. Les directeurs des trois laboratoires (Marie Cartier pour le CENS – UMR-CNRS 6025 ; François Hug pour MIP – EA 4334 ; et François Mandin, pour le CDMO – EA 1165), se sont successivement entretenus avec les membres du Conseil scientifique (automne 2016), afin d'envisager les perspectives de collaboration entre leurs laboratoires et l'UFR pour contribuer à la politique de recherche de la composante.

Ce texte a été soumis à l'avis du Conseil scientifique du 23 mars 2017, et soumis à la discussion avant son approbation lors du Conseil d'administration de la composante le 18 mai 2017.

## 1. Le paysage de la recherche à l'UFR STAPS

Depuis l'élaboration du texte définissant la politique de recherche de l'UFR STAPS pour la période écoulée (2011-2016), le paysage de la recherche à l'UFR STAPS a connu une évolution schématiquement marquée par :

- (a) la consolidation des axes généraux de structuration adoptés en 2011, passant par le soutien du développement des trois laboratoires dans lesquelles s'inscrivent les activités scientifiques des personnels et des étudiants de l'UFR STAPS – le laboratoire Motricité, Interactions, Performance (MIP – EA 4334), le « Centre nantais de sociologie » (CENS – UMR-CNRS 6025), et le « Centre de droit maritime et océanique » (CDMO – EA 1165), notamment en termes de politique des emplois d'enseignants chercheurs et d'octroi de locaux de l'UFR STAPS (MIP) ;
- (b) l'accroissement de la reconnaissance et du rayonnement scientifique national et international des laboratoires associés à la politique de recherche de l'UFR STAPS (cf. évaluations HCERES valorisantes, accès du CENS au statut d'UMR CNRS, attractivité internationale du laboratoire MIP et du CDMO), et une implication accrue d'enseignants chercheurs de l'UFR STAPS dans la gouvernance de ces laboratoires (actuellement François Hug et François Mandin sont Directeurs respectivement des laboratoires MIP et CDMO, et Baptiste Viaud est Directeur adjoint du CENS) ;
- (c) la réorientation de certains axes stratégiques, tels que la perspective de création d'une infrastructure pluridisciplinaire nommée *Maison des sciences du sport* (visant à regrouper l'ensemble des chercheurs et étudiants développant des travaux scientifiques sur le sport), au profit d'un soutien des stratégies de développement d'infrastructures en lien avec la politique de chaque laboratoire.

Par ailleurs, le contexte plus général des priorités de la politique de recherche de l'Université de Nantes (notamment portant sur l'interdisciplinarité et l'internationalisation), la mise en œuvre des structures de l'Université Bretagne Loire (e.g., Départements, Ecoles doctorales inter-régionales), ont conduit chacun des laboratoires à affirmer une politique scientifique et une stratégie propres, dans une certaine autonomie vis-à-vis des composantes de rattachement (dont l'UFR STAPS).

Fin 2014, le projet « L'UFR STAPS de Nantes à l'horizon 2020 », porté à présent par l'actuelle direction de la composante, affichait trois objectifs généraux pour développer « Une recherche reconnue, pertinente au regard des défis sociétaux actuels, et en lien étroit avec nos formations », qui ont été opérationnalisés dans le Programme d'actions 2015-2020 de l'UFR STAPS :

- (a) stimuler et soutenir un développement pluridisciplinaire voire interdisciplinaire de la recherche dans la composante ;
- (b) renforcer les liens entre formation, recherche et innovation ;
- (c) faire de la recherche et de l'innovation des vecteurs privilégiés pour favoriser des dynamiques collectives internes, et le rayonnement de l'UFR STAPS dans son environnement.

Ce sont ces objectifs qui ont présidé à l'élaboration d'une nouvelle version du texte de politique de recherche de l'UFR STAPS pour la période 2017-2021. Celui-ci s'exonère en conséquence, à la différence du texte précédent, de définir des axes thématiques scientifiques, ainsi que des indicateurs d'évaluation des activités scientifiques des laboratoires associés à cette politique. Il est admis que chacun de ces laboratoires a pour mission de conduire une politique de développement et une politique scientifique, que l'UFR STAPS a vocation à accompagner, selon des modalités différentes

en fonction des spécificités de ces laboratoires, mais sans interférer directement avec celles-ci. Les deux principaux enjeux de ce texte de politique de recherche de l'UFR STAPS sont donc de :

- (a) préciser la façon dont, en concertation avec ces laboratoires, la direction de l'UFR STAPS entend mettre en œuvre ses objectifs propres concernant la recherche au sein de la composante ;
- (b) définir les conditions du soutien et de l'accompagnement par l'UFR STAPS des activités de recherche de ces laboratoires, et des enseignants-chercheurs, enseignants et étudiants de l'UFR STAPS qui en sont membres.

## 2. Objectifs de la politique de recherche de l'UFR STAPS, et conditions de mise en œuvre en partenariat avec les laboratoires

### Initiatives pluri- et interdisciplinaires

L'Université de Nantes a fait du développement de l'interdisciplinarité un axe prioritaire de son développement scientifique. En raison de la dimension pluridisciplinaire de ses formations, de son équipe pédagogique et des équipes de recherche associées, l'UFR STAPS a des atouts importants à faire valoir dans ce domaine, et entend contribuer pleinement à la mise en œuvre de cet axe prioritaire, en s'appuyant sur les compétences scientifiques, techniques et pédagogiques des trois laboratoires.

A ce titre, l'UFR STAPS aura une action incitative, en relation avec les laboratoires concernés, visant à amplifier la dynamique interdisciplinaire des projets scientifiques, de la formation des doctorants, et de la diffusion de la culture scientifique et technique, autour d'objets d'étude concernant le sport, l'activité physique, l'encadrement des pratiques sportives, l'entraînement sportif, la santé, l'éducation physique, etc. La consultation des directeurs de laboratoires fait apparaître que, sans méconnaître les difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une démarche interdisciplinaire (souvent concurrente des visées disciplinaires des recherches au sein de chaque laboratoire), chaque laboratoire est déjà engagé dans des projets interdisciplinaires. Pour autant, aucun ne concerne une collaboration entre deux des laboratoires associés à la politique de recherche de l'UFR STAPS (à l'exception d'un co-encadrement de thèse soutenue le 16 décembre 2016). Toutefois certaines thématiques développées dans ces laboratoires semblent ouvrir de telles potentialités, qui devront être explorées. Les actions pouvant être entreprises dans ce cadre sont multiples : réponse commune à un appel à projet interdisciplinaire de l'Université de Nantes ; organisation d'un séminaire annuel de doctorants inter-laboratoires ; conception d'un événement commun de diffusion de la culture scientifique autour des recherches en sport, notamment en relation avec le réseau Recherche et Sport en Pays de la Loire (RSPDL), qui constitue une interface pertinente, d'une part, entre les différents laboratoires, et d'autre part, entre les recherches conduites par ces laboratoires et le tissu associatif, professionnel et institutionnel du milieu sportif, de l'éducation et de la santé par l'activité physique et le sport.

### Relations formation – recherche – innovation

Outre la relation entre recherche et formation qui s'établit naturellement dans le cadre des enseignements scientifiques dispensés par les enseignants chercheurs dans le plan de formation de l'UFR STAPS, un renforcement des relations formation – recherche – innovation sera visé sous diverses formes aux niveaux Licence et Master. En particulier, l'UFR STAPS encouragera et accompagnera les démarches des enseignants visant à développer des ressources scientifiques et pédagogiques innovantes (e.g., MOOC : Massive Online Open Courses), ou la valorisation d'innovations (procédés, méthodes, logiciels...) issues de travaux de recherche et en lien avec les formations de l'UFR STAPS, ou encore la protection et la valorisation et la diffusion de travaux d'étudiants présentant un intérêt en

termes de formation et/ou de diffusion de la culture scientifique et technique (e.g. Revue du Master EPI : Expertise, Performance, Interventions).

### Développement de collaborations internationales, scientifiques et pédagogiques

Dans le cadre de ses priorités transversales, l'Université de Nantes souhaite « internationaliser sa recherche en développant l'accueil d'étudiants de master, de doctorat et de chercheurs étrangers, favorisant le choc des cultures et des pratiques scientifiques ». Afin de contribuer à cette priorité, l'UFR STAPS soutiendra et accompagnera le développement des collaborations scientifiques internationales des laboratoires (en relation avec la direction adjointe aux Relations Internationales de l'UFR), en particulier la mobilité entrante et sortante d'enseignants chercheurs et/ou de doctorants. Elle soutiendra les demandes de Congés pour recherches ou conversion thématique (CRCT), visant à développer et/ou pérenniser de telles collaborations, en concertation avec les laboratoires concernés.

Dans ce cadre, l'UFR STAPS poursuivra également sa politique incitative auprès des laboratoires afin de pouvoir exploiter l'attribution récurrente par l'Université de « mois chercheurs invités », permettant l'accueil de chercheurs ou enseignants chercheurs étrangers, collaborant à certains des projets de ces laboratoires. Ce soutien se traduira aussi sous la forme d'une aide au financement de traductions (cf. plus bas : soutien des activités scientifiques des enseignants-chercheurs, enseignants et étudiants de l'UFR STAPS).

### Développement de partenariats avec le monde socio-économique

L'UFR STAPS s'appuiera sur – et contribuera à valoriser – la recherche développée au sein des laboratoires MIP, CENS et CDMO, en faisant de celle-ci l'un des vecteurs de sa politique de développement de relations partenariales avec les acteurs du monde socio-économique et professionnel public et privé, et d'insertion professionnelle des diplômés de l'UFR STAPS. Dans ce cadre, le réseau de partenaires potentiels de la mission « Insertion Professionnelle et Relations Partenaires » (associations, instances sportives fédérales nationales et régionales, organismes et établissements de formation, collectivités, entreprises, etc.), sera sollicité annuellement pour susciter, (a) des propositions de sujets de recherche répondant à des questionnement d'intérêt pour leur structure, et en phase avec les orientations scientifiques de l'un des laboratoires, pouvant être soumis aux étudiants dans le cadre de mémoires de recherche de Master, (b) des propositions de recherche partenariale (contrat de recherche entre la structure partenaire et un laboratoire), voire de projets pouvant faire l'objet de thèses en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

### Diffusion de la culture scientifique et technique

L'UFR STAPS pérennisera le « cycle de conférences de l'UFR STAPS », visant à accroître le rayonnement scientifique et technologique de l'UFR STAPS dans son environnement. Ces conférences, ouvertes à un public extérieur à l'UFR STAPS (mouvement sportif, professionnels, etc.), seront programmées en partenariat avec les différents laboratoires, le réseau RSPDL, et/ou d'autres partenaires éventuels (autres composantes de l'Université, CREPS, DRJSCS, etc.). L'UFR STAPS s'est également déjà engagée dans un processus visant à proposer un ensemble de conférences à destination des collèges et lycées, sur des thématiques permettant de mettre en valeur les domaines de recherche représentés dans les différents laboratoires associés à la politique de recherche de l'UFR STAPS. Ces actions seront pérennisées et optimisées.

Par ailleurs, l'UFR STAPS soutiendra la pérennisation de la réalisation de « Sciences STAPS », le Bulletin scientifique de l'UFR STAPS de Nantes, réalisé sous l'égide du Conseil scientifique de l'UFR STAPS. Ce document, d'une périodicité annuelle, constitue un annuaire particulièrement attractif et exhaustif des activités scientifiques conduites à l'UFR STAPS, représente un instrument de

communication et d'information contribuant au rayonnement de la recherche au sein de l'UFR STAPS de Nantes. Une base de données en ligne donnant accès aux thèses de Doctorat et à une sélection des meilleurs mémoires de recherche des étudiants de Master, destinée aux étudiants et enseignants de l'UFR STAPS, sera mise à l'étude afin de compléter cet ensemble d'instruments de diffusion de la culture scientifique et technique, et de renforcer la relation recherche-formation.

### 3. Soutien et accompagnement d'un développement concerté des moyens des laboratoires au service des activités de recherche

Compte-tenu des situations spécifiques des trois laboratoires (MIP, CENS et CDMO) vis-à-vis de l'UFR STAPS, en termes de relations administratives, d'infrastructures et de masse critique d'enseignants-chercheurs et d'étudiants de l'UFR STAPS membres de ces laboratoires, et compte-tenu également du bilan établi à l'issue de la période 2011-2016, les conditions du soutien de l'UFR STAPS aux activités de recherche de ces laboratoires sont définies de façon différenciée.

Trois situations peuvent schématiquement être distinguées de ce point de vue, vis-à-vis de la politique de recherche de la composante :

- **Relation organique et structurelle entre l'UFR STAPS et le laboratoire Motricité, Interactions, Performance (MIP – EA 4334)** : implantation dans les locaux de l'UFR STAPS, relation administrative et financière étroite avec l'UFR STAPS, effectif très majoritaire des enseignants chercheurs statutaires et des doctorants de l'UFR STAPS dans ce laboratoire, politique de développement immobilier et politique des emplois communes entre le laboratoire et l'UFR STAPS.
- **Collaboration institutionnelle entre l'UFR STAPS et le Centre Nantais de Sociologie (CENS – UMR-CNRS 6025)** : le CENS est indépendant de l'UFR STAPS sur les plans administratif, financier, et des infrastructures, et les enseignants chercheurs de l'UFR STAPS rattachés au CENS y sont minoritaires (bien que très actifs et y assumant des responsabilités importantes). Présence au CENS d'un axe « Santé, Corps et Sports », essentiellement animé par des enseignants chercheurs de l'UFR STAPS (et quelques doctorants issus de la formation STAPS), développant des thématiques en relation étroite avec les objets d'intérêt pour la recherche et la formation en STAPS. Existence d'une concertation entre les directions de l'UFR STAPS et du CENS sur les questions de politique de formation, et de politique des emplois.
- **Collaboration avec un enseignant chercheur membre du Centre de droit maritime et océanique (CDMO – EA 1165)** : la relation entre l'UFR STAPS et CDMO tient à l'appartenance d'un enseignant chercheur (désormais directeur du laboratoire) à l'UFR STAPS. Son expertise dans le domaine du droit de la plaisance, des loisirs et des sports nautiques, constitue une ressource valorisante pour l'UFR STAPS, potentiellement importante dans la mise en œuvre de sa politique de recherche (développement d'initiatives interdisciplinaires, collaborations internationales, relations avec le monde socio-économique, diffusion de la culture scientifique et technique). La relation avec le CDMO en tant que laboratoire (rattaché à la faculté de droit et de sciences politiques) est donc – à ce stade – circonscrite à cette collaboration singulière.

En cohérence avec ces considérations, le soutien et l'accompagnement qui seront alloués par l'UFR STAPS aux laboratoires partenaires pour le développement des activités scientifiques concernant le champ des STAPS sont les suivantes :

### Soutien au développement des infrastructures immobilières du laboratoire MIP

L'UFR STAPS soutiendra et accompagnera le projet d'une réimplantation à moyen ou long termes du laboratoire MIP dans de nouveaux locaux, dans le cadre d'un projet immobilier à la hauteur des ambitions et de la croissance du laboratoire, pour les activités duquel les locaux actuels sont devenus insuffisants et inadaptés (qu'il s'agisse des espaces expérimentaux ou des possibilités d'accueil de chercheurs étrangers et/ou collaborateurs externes, de doctorants et stagiaires de M2). La direction de l'UFR STAPS participe depuis la fin 2016 à une étude de programmation, visant à étudier différents scénarios de réimplantation du laboratoire. Ce projet sera conduit en concertation étroite avec la direction du laboratoire MIP. A plus court terme, la direction de l'UFR STAPS continuera à accompagner les démarches du laboratoire visant à trouver des solutions transitoires comme elle l'a déjà fait en mettant la salle 114 à la disposition du laboratoire à compter de janvier 2017, afin de convertir cette salle en salle d'expérimentations.

Dans le nouveau contexte scientifique et institutionnel, la perspective de création d'une infrastructure pluridisciplinaire de type « Maison des sciences du sport », affichée dans le précédent texte de Politique de recherche de l'UFR STAPS (2011-2016) est ajournée *sine die*.

### Soutien au développement de ressources humaines dédiées à la recherche au sein des laboratoires MIP et CENS, dans le cadre de la politique des emplois de l'UFR STAPS

L'UFR STAPS poursuivra les efforts visant à favoriser le recrutement de nouveaux enseignants chercheurs et de personnels administratifs et techniques en soutien aux activités de recherche, dans le cadre du développement conjoint de l'UFR STAPS et des laboratoires concernés. Les demandes de création d'emploi affichées par l'UFR STAPS en soutien au développement des activités scientifiques dans les domaines des sciences de la vie, des sciences humaines et des sciences sociales seront systématiquement concertées avec les directions des laboratoires Motricité, Interactions, Performance (EA 4334) et du CENS (UMR-CNRS 6025) et l'UFR de sociologie. L'UFR STAPS soutiendra les créations d'emplois susceptibles de permettre la poursuite d'un développement équilibré des activités de recherche concernant le sport et les activités physiques dans ces différents champs disciplinaires, et d'accroître le potentiel de direction et d'encadrement des recherches sur ces objets (e.g., potentiel d'encadrement doctoral dans le domaine des sciences sociales sur ces objets). Par ailleurs, l'UFR STAPS accompagnera et soutiendra la démarche du laboratoire MIP visant à pérenniser un emploi d'ingénieur de recherche en soutien des activités scientifiques du laboratoire.

### Soutien des activités scientifiques des enseignants-chercheurs, enseignants et étudiants de l'UFR STAPS rattachés aux laboratoires MIP, CENS et CDMO

L'UFR STAPS soutiendra les activités scientifiques des enseignants-chercheurs, enseignants et étudiants engagés dans des activités de recherche en mettant en œuvre des mesures récurrentes de soutien, et en examinant avec attention toutes les demandes de soutien occasionnelles associées à des projets dans ce cadre.

Parmi les mesures récurrentes de soutien, le soutien à la diffusion des travaux scientifiques (en particulier en congrès) sera réalisé sous la forme d'une dotation annuelle allouée par l'UFR STAPS au trois laboratoires parties prenantes de la politique de recherche de l'UFR STAPS, afin de soutenir la prise en charge des enseignants chercheurs pour la participation à des réunions à caractère scientifique (dotation calculée sur la base d'une somme forfaitaire par enseignant chercheur). Cette mesure, votée au CA de l'UFR STAPS fin 2016, a pris effet dès l'année 2017. Par ailleurs, un soutien à la traduction de



contenus scientifiques pourra être proposé aux laboratoires en fonction des crédits annuels fléchés sur ce type de dépenses, afin de couvrir notamment des besoins de traductions d'articles, de projets de recherche, de pages web des sites des laboratoires.

Les demandes de soutien occasionnelles peuvent *a priori* concerner une grande diversité de projets (aide de projets de mobilité, en relation avec la direction des RI et la CORI, amorçage de projets de recherche / innovation au sein de l'équipe pédagogique, projet original de diffusion de la culture scientifique et technique, de conception de ressources pédagogiques innovantes ou MOOC, aide à l'organisation de séminaires interdisciplinaires, à la formation scientifique, etc.). De telles demandes de soutiens seront examinées par la direction de l'UFR STAPS, et la décision d'attribution de moyens sera prise en fonction de la contribution des projets aux principaux objectifs de la politique de recherche de la composante.

### Accompagnement des carrières et de la formation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS

L'accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS dans le cadre du volet « Recherche et relation formation-recherche » du Programme d'actions de l'UFR STAPS a fait l'objet d'un ensemble de propositions du Conseil scientifique (note du 11 décembre 2015). Une note d'orientation a été rédigée sur la base de ces propositions par la direction de l'UFR STAPS, puis a été présentée Conseil d'administration de la composante (CA du 11 février 2016).

Les dispositions contenues dans cette note visent principalement : (a) à encourager et faciliter les projets de développement professionnel des enseignants chercheurs de l'UFR des trois laboratoires (e.g., soutien à l'HDR, projets de CRCT, pour les enseignants chercheurs) ; (b) à favoriser une formation à et par la recherche des enseignants du second degré de l'UFR STAPS (e.g., faciliter les projets de formation doctorale pour les enseignants du second degré, au sein des laboratoires attachés à l'UFR, soutenir la participation des enseignants du second degré à des congrès scientifiques).

Ces dispositions, détaillées dans la note d'orientation en annexe, constituent les orientations de la politique de recherche sur cet objectif particulier.

## Conclusion

Ce texte de Politique de recherche 2017-2021 définit les termes de l'engagement de la direction de l'UFR STAPS vis-à-vis du développement de la recherche au sein de la composante, autour des trois objectifs prioritaires du projet « L'UFR STAPS de Nantes à l'horizon 2020 » (en cohérence avec la politique de recherche de l'Université de Nantes). Il orientera donc constamment l'action de la direction dans ce domaine, de façon complémentaire aux autres documents d'orientation concernant également le développement et l'accompagnement de recherches au sein de la composante, tels que le Programme d'actions 2015-2020 (volet Recherche), et la Note d'orientation concernant « L'accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS » (Annexe).

Nantes, le 27 mars 2017

Annexe : Note d'orientation : « L'accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS »

## ANNEXE

# L'accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS

## NOTE D'ORIENTATION

### Préambule

Cette note d'orientation fait suite :

- à la communication par le Conseil scientifique d'un ensemble de propositions visant l'« accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS de Nantes » (Cf. note du 11 décembre 2015) ;
- à la discussion de ces propositions du Conseil scientifique lors du Conseil d'administration de l'UFR STAPS du 11 février 2016, et aux orientations présentées à cette occasion par J. Saury, directeur adjoint chargé de la recherche et du lien formation-recherche.

Elle s'inscrit également dans la cohérence des axes principaux du Programme d'actions de l'UFR STAPS sur le volet « Recherche et lien formation-recherche », visant trois objectifs principaux : (a) stimuler et soutenir un développement pluridisciplinaire voire interdisciplinaire de la recherche dans la composante ; (b) renforcer les liens entre formation, recherche et innovation ; et (c) faire de la recherche et de l'innovation des vecteurs privilégiés pour favoriser des dynamiques collectives internes, et le rayonnement de l'UFR STAPS dans son environnement.

Parmi ces points certains concernent directement la question de « l'accompagnement des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS », notamment les points 2.04, 2.19 et 2.20 de ce Programme d'actions :

- Encourager et faciliter les projets de développement professionnel des enseignants chercheurs de l'UFR des 3 laboratoires (soutien à l'HDR, projets de CRCT) (pour les EC) ;
- Favoriser une formation à et par la recherche des enseignants du second degré de l'UFR STAPS :
  - Faciliter les projets de formation doctorale pour les enseignants du second degré, au sein des laboratoires attachés à l'UFR ;
  - Soutenir la participation des enseignants du second degré à des congrès scientifiques ;

Parmi les propositions du Conseil scientifique, certaines sont davantage de la responsabilité des équipes de recherches (laboratoires) que de l'UFR STAPS, et la direction de la composante ne peut avoir dans ce cadre qu'un rôle incitatif ou de propositions (éventuelles) vis-à-vis des laboratoires. D'autres en revanche sont plus directement en lien avec le domaine de responsabilité de l'UFR STAPS, et ce sont celles-ci qui sont privilégiées dans cette note. Par ailleurs certaines préconisations concernent plus généralement l'accompagnement des carrières, au-delà de la question de l'accompagnement des activités de recherche. Celles-ci ne sont prises en compte dans cette note que lorsqu'elles concernent effectivement l'accompagnement des activités de recherche.

## Mise en œuvre d'un soutien des activités de recherche des personnels de l'UFR STAPS

### 1. Soutien des activités de recherche proprement dites des enseignants et enseignants-chercheurs

- Soutenir / encourager les demandes de décharges d'enseignements des maîtres de conférences nouvellement recrutés (48HTD / 2 années) et limiter les responsabilités collectives leur étant attribuées.
- Autoriser des modulations exceptionnelles des règles générales de conception des emplois du temps hebdomadaires (par exemple 1 à 2 journées bloquées sans enseignements) pour conduire un projet de recherche en lien avec la politique de recherche de l'UFR STAPS et les activités des laboratoires associés (enseignants et enseignants-chercheurs), et/ou un projet de thèse ou d'HDR :
  - dans des conditions contractuelles (projet à soumettre préalablement, justifiant un tel aménagement) ;
  - de façon temporaire (1 semestre, 1 année universitaire).
- Soutenir des modulations de service exceptionnelles pour projets de recherche (enseignants-chercheurs), en concertation avec les laboratoires associés, notamment en soutien à des projets intégrant une mobilité internationale (hors cadre CRCT), et/ou à des projets d'HDR.
- Soutenir les demandes de CRCT pour les enseignants-chercheurs, dans le cadre d'une démarche concertée et anticipée en collaboration avec les laboratoires (actualisée annuellement), permettant de coordonner et d'échelonner les demandes.
- Soutenir les demandes d'aménagements de services (128 ou 192 HTD) pour les enseignants du second degré s'engageant dans un doctorat dans l'un des laboratoires associés à la politique de recherche de l'UFR STAPS.

### 2. Soutien à la formation à la recherche et à la participation à des congrès, colloques, journées d'étude, séminaires, des enseignants et enseignants-chercheurs

- Soutenir financièrement les demandes de participations à des congrès, colloques, journées d'étude, séminaires, des enseignants du second degré (prise en charge d'une participation au moins tous les 2 ans).
- Equilibrer le soutien financier des demandes de participations à des congrès, colloques, journées d'étude, séminaires, des enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS du CENS et CDMO, au prorata de l'aide allouée au laboratoire MIP.
- Autoriser des modulations exceptionnelles des règles générales de conception des emplois du temps hebdomadaires (par exemple 1 à 2 journées bloquées sans enseignements) pour conduire un projet de M2 recherche ou de doctorat, pour les enseignants du second degré s'engageant dans un tel projet.

- Soutenir / encourager toutes les initiatives visant à favoriser une « formation à la recherche *par* la recherche », dans le cadre des activités d'enseignement et de formation de l'UFR STAPS :
  - co-encadrements de mémoires de master par des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré ;
  - mise en œuvre de projets de recherche collaboratifs, intégrant enseignants-chercheurs et enseignants du second degré, sur les « terrains » de la formation à l'UFR STAPS ou au niveau du rectorat (par exemple : Groupes de recherche action-formation - GRAF) ;
  - conception et mise en œuvre de projets collaboratifs de diffusion de la culture scientifique et technique, ou de séminaires thématiques, associant des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré

### 3. Conditions de mise en œuvre

L'ensemble de ces dispositions sera mis en œuvre dès la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2015-2016 pour application à la rentrée 2016-2017.

Concernant les demandes de soutien en termes d'aménagements d'emplois du temps, de soutien à des décharges, ou de soutien financier, un « appel à projets » sera adressé à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs courant mai 2016.

Pour la direction de l'UFR STAPS

Jacques Saury

Directeur adjoint chargé de la recherche et du lien formation-recherche.